

Division des marques

OMPI
Service des marques
Case postale 18
1211 Genève 20

Le 16 septembre 1999

tél. direct +41 31 322 48 25
votre référence

notre référence sc
votre lettre du

Radiation suite à cessation des effets de l'enregistrement de base art. 6.4) de l'Arrangement ou art. 6.4) du Protocole

Enregistrement international No 674 486 (ACART)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que l'enregistrement suisse No 438496 servant de base à l'enregistrement international No. 674 486 (ACART), au nom de la maison Gambro AG, 23, Bösch, CH-6331 Hünenberg (Suisse) a été révoqué en date du 13 novembre 1998.

Cette révocation entraîne par conséquent la cessation des effets de l'enregistrement international No 674 486.

(Cette décision de révocation de l'enregistrement de base est définitive)

Nous vous savons gré de procéder à ladite radiation et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Division des marques
Section 1

Ch. Schmidli

